



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

polyhandicapés

Question écrite n° 71625

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les graves difficultés auxquelles sont confrontés les enfants et adultes atteints de polyhandicaps et leurs familles. Les personnes polyhandicapées dénoncent avec force le manque de places d'accueil, 27 ans après la loi d'orientation du 30 juin 1975 ; le non-respect d'un certain nombre de droits élémentaires et vitaux parmi lesquels le droit à l'intégration avec des accompagnants et professionnels reconnus, formés et qualifiés. En effet, tout enfant polyhandicapé doit pouvoir bénéficier des mêmes droits que les autres enfants, sans discrimination. Il doit légitimement pouvoir prétendre à une prise en charge adaptée alliant apports éducatifs et thérapeutiques indispensables à sa progression. Les familles sont dans l'attente d'une réelle prise en compte de leurs revendications légitimes au regard de l'enfer qu'elles vivent quotidiennement. Elles réclament tout simplement le droit à une vie décente pour les polyhandicapés. Aussi, il s'interroge sur l'opportunité qu'il y aurait à mettre en oeuvre un plan d'urgence en faveur des personnes polyhandicapées. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son point de vue sur ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71625

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 144